



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 10 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Logement et de l'Aménagement du Territoire ainsi qu'à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Dans le cadre de la politique nationale du logement, les zones PLS (plan sectoriel logement) ont été conçues comme des instruments permettant de prioriser le développement de projets résidentiels, conformément aux objectifs fixés par le gouvernement et aux quotas de logements abordables qui y sont obligatoires.

Or, il ressort de plusieurs situations portées à notre connaissance que des terrains classés en zone PLS ne font pas l'objet d'un développement effectif pendant de longues périodes, ce qui retarde la mise à disposition de logements, y compris de logements abordables, alors même que ces zones sont censées bénéficier d'un traitement prioritaire.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

1. Combien de terrains classés en zone PLS sont actuellement recensés au Luxembourg, et pour combien d'entre eux un projet de développement résidentiel a-t-il effectivement été engagé et mené à terme ?
2. Plus précisément, quel est le nombre moyen d'années qui s'écoulent entre la mise en place de la zone PLS et la livraison des logements, et quelles sont les principales étapes responsables de ces délais ?
3. Quelles sont, selon le Gouvernement, les principales causes des retards ou blocages constatés dans le développement de projets situés en zone PLS (procédures communales, oppositions locales, contraintes administratives, autres facteurs) ?
4. Quels instruments ou leviers le gouvernement entend-il utiliser afin de garantir que les zones PLS remplissent effectivement leur objectif, à savoir la réalisation de projets de logement dans des délais compatibles avec l'urgence de la crise du logement ?
5. Le gouvernement envisage-t-il de renforcer le caractère contraignant des zones PLS, notamment vis-à-vis des communes, afin d'assurer que les projets répondant aux critères du plan sectoriel logement puissent aboutir dans des délais raisonnables ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Liz Braz
Députée

Paulette Lenert
Députée

